

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012**

MEMBRES PRESENTS : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Henri OMESSA, Françoise KEULEN, Véronique FAFIN, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Arnaud BOUTIER, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Maurice MALARME

MEMBRES ABSENTS

AYANT DONNE POUVOIR : Tatiana MERABET à Gilles REYNAUD,
Laurent JANNIERE à Arnaud BOUTIER,
Michelle COUDOUIN à Frédérique DULAC,
Solange DEBIEU à Carole REUMAUX

Madame Thérèse MALEM a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

1. Approbation du bilan de la concertation préalable à l'aménagement de voirie des rues Hodebourg et Pasteur

M. BESCO rappelle que, pour éviter du retard dans ce dossier, ce point étant inscrit à l'ordre du Bureau Communautaire du 2 Février, il fallait délibérer sur ce dossier avant cette date.. Sinon cela décalait de quelques mois la poursuite du dossier.

Il est également prévu de rédiger 2 délibérations : l'une sur la consultation et l'autre pour la désignation d'un Commissaire Enquêteur. Nous serons donc appelé à passer une autre délibération pour la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

Puis M. BESCO présente le projet.

La Commune de Magny les Hameaux et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ont engagé un programme de requalification des espaces publics des rues André Hodebourg et Louis Pasteur, localisées quartier de Cressely.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Redonner la priorité aux piétons et aux cyclistes ;
- Améliorer les conditions de stationnement ;

.../...

Le projet d'aménagement découlant de ces objectifs prévoit donc :

- L'élargissement des trottoirs existants dans le respect des normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- La création de pistes cyclables afin d'assurer la sécurité des cycles lors de leurs déplacements ;
- La création de places de stationnement pour répondre aux besoins.

Dans le cadre du projet d'aménagement des deux rues, une réunion de concertation a été organisée à l'Hôtel de ville de Magny le 09 novembre 2011.

La Commune de Magny-les-Hameaux et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ont souhaité associer les riverains à la définition des aménagements par cette réunion de concertation.

Un bilan de la concertation préalable a été établi pour une présentation en séance du Conseil Municipal afin de faire :

- Approuver la synthèse des questions et des observations formulées à l'issue de la phase de concertation préalable,
- Valider les dispositions, en cohérence avec les attentes formulées par les participants

Il précise que sur le document de la concertation, 2 modifications ont été apportées :

Page 3 : A savoir : d'une mise à disposition **d'une urne** au public

Page 9 : « Où s'arrêtera la piste cyclable ? » : **Du collège** à la rue de la Gerbe d'Or, la piste cyclable **double sens** sera séparée de la circulation

Il rappelle également que c'est ce document qui sera fourni au Commissaire Enquêteur et aux services pour étudier le dossier.

M. RIVAILLIER « Une étude de circulation a été faite, peut-on avoir le résultat ? Il paraîtrait que cette étude ait été faite en Juillet, je pense que ce n'était pas le bon moment. »

M. MALARME : « Cela s'est fait en Juillet avenue Pasteur. »

M. BESCO : « Non, l'étude a été faite le Jeudi 1^{er} Décembre 2011. Aujourd'hui, le but n'est pas de rentrer dans le détail, On souhaite avancer sur ce dossier qui n'a que trop trainé, et ne pas prendre trop de retard pour les financements..

Par rapport à ce qui a été dit en réunion publique, certaines choses ont bougé dans le projet, d'autres le seront plus tard.

L'étude de circulation a démontré de faibles flux de circulation mais avec des pointes, en particulier aux entrées des écoles et du collège. Il faut toutefois signaler que beaucoup de collégiens vont à pied ou à vélo. Nous allons faire des propositions par rapport à cela. L'étude sera présentée en commission sans aucun problème.»

M. LORDON : « Page 4 : j'ai relevé quelque contre sens de circulation ! »

.../...

M. HOUILLON : « Il n'y a pas de contre-sens. C'est soit un sens unique général, ou un sens unique alterné. »

M. BESCO : « On ne souhaitait pas faire un sens unique mais une voie dédiée principalement aux voies douces. On va également inciter les gens à se garer à l'arrière du gymnase, car c'est la principale gêne des riverains. »

M. RIVAILLIER : « Ce soir, il y a une manifestation au gymnase et la rue Mars est très encombrée, ce qui provoque une gêne pour les riverains. »

M. BESCO : « Nous allons procéder à une matérialisation des places de stationnement rue Hodebourg. La mise en sens unique permettra de mettre en place un plus grand nombre de stationnements dans les rues adjacentes.

M. MALARME : « C'est un réel problème, il y a eu peu de constructions dans la rue Pasteur, et pourtant la rue est encombrée. Combien de constructions y a-t-il eu depuis 20 ans »

M. BESCO : « Je ne sais pas, vous êtes le mieux placé pour répondre. Nous sommes d'accord avec les riverains. Nous allons matérialiser. Il y aura 6 ou 7 places dans la rue Pasteur.

Mme PETTELAT : « Dans la rue Pasteur, il y avait beaucoup de maisons vides, maintenant elles sont occupées, donc il y a plus de voitures. »

M. LE MAIRE : « Ce soir nous devons prendre une décision sur l'approbation du bilan de concertation. »

M. MALARME : Page 14 : Que faut-il comprendre, lorsqu'il est écrit : l'Agglomération permettra l'enfouissement des réseaux jusque sur les parcelles privatives ? Est-ce à la clôture ou au pavillon, c'est ambigu ? »

M. BESCO : « On se renseigne et on vous répondra. »

Mme REUMAUX : « Normalement c'est à la clôture ». »

M. LE MAIRE : « Fût un temps, cela se faisait d'enfouir les réseaux, mais maintenant cela demande une négociation. »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

La séance est levée à 21 heures 15

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Le Secrétaire Auxiliaire

J. LOLLIOZ

T. MALEM

E. CATTIAU